



# Appel à projets

## 100% Gagnants 2026



### Préambule

100 % GAGNANTS est un dispositif d'aide, sous forme de subventions, pour accompagner des projets créatifs et innovants portés par les jeunes des Accueils de loisirs, des Accueils de Jeunes, des Structures de l'Animation de la Vie Sociale (Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale), des Foyers de Jeunes Travailleurs, des Espaces Jeunes bénéficiant de la PSJ, sur des thèmes choisis par la Caf.

**L'objectif est de favoriser l'insertion des jeunes, des ados et des jeunes adultes dans la société.**

Ce projet, nécessairement « citoyen », contribue au développement local tant par l'implication, l'échange et le respect qui animent les porteurs et l'équipe encadrante, que par les notions de laïcité autour du « vivre ensemble » et du respect de la différence.

### Thèmes 2026

- J'apprends et je découvre avec les autres (métiers, nature, animaux, autres habitants, la mémoire des anciens, ...)
- Demain nous appartient

### Article 1 : Bénéficiaires

Le projet est porté par un collectif de jeunes âgés de **12 à 25 ans** appelé « **groupe projet** » inscrits auprès d'un ALSH Ados, d'un Centre Social, d'un Espace de Vie Sociale, d'un FJT ou d'un Espace Jeunes bénéficiant de la PS Jeunes. Leur mission est de construire le projet, rechercher les financements, mobiliser d'autres jeunes voire des adultes si le projet le justifie, écrire le projet et le bilan et assurer sa mise en oeuvre.

Le responsable de la structure relaiera le dossier de demande auprès de la Caf et assurera un accompagnement dans la démarche de projet. **Il est responsable du projet 100 % GAGNANTS 2026.** En effet, la structure gestionnaire percevra pour le compte du collectif, les subventions qui pourraient être accordées, assurera le suivi notamment en termes de respect des délais de dépôt de la demande et du bilan.

### Article 2 : Conditions

La structure accompagnatrice du collectif de jeunes est déjà conventionnée avec la CAF dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement relative à une prestation de service.

### Article 3 : Délais et durée

Le dossier **100 % GAGNANTS** doit être déposé, complet, avant :

➤ **Le 9 mars 2026**

L'action se déroulera en totalité au cours de l'année 2026.

**Le bilan qualitatif et financier sera adressé à la Caf au plus tard le 31 mars 2027.**

### Article 4 : Caractéristiques

**100 % GAGNANTS** vise à favoriser l'insertion des ados ou jeunes adultes dans la société, à promouvoir et soutenir avec les partenaires, des projets favorisant l'apprentissage, l'autonomie et la responsabilisation d'un groupe dans le domaine social, des loisirs et de la culture.

Le déroulement de l'action peut avoir lieu en dehors du département. Dans ce cas, une valorisation locale est attendue et sera clairement explicitée dans le dossier initial.

### Article 5 : Modalités

Le groupe projet par l'intermédiaire du gestionnaire de la structure, doit déposer impérativement, avant la date limite, les éléments suivants :

- Le dossier d'inscription dûment rempli et signé
- Une présentation détaillée du projet (présentation écrite, visuelle, photos, engagements). La présentation devra insister sur la zone géographique concernée, le but, la durée, l'implication de tous, la faisabilité, les soutiens divers, les partenaires, les sponsors, la présence d'accompagnateurs, les critères d'évaluation avec les impacts attendus, un budget prévisionnel précis
- Un Relevé d'identité bancaire de la structure

L'objectif écrit (obligatoire) dans la demande de financement explique le choix du thème, le descriptif de l'action et l'enjeu recherché (10 lignes maxi)

Les jeunes constituant le groupe projet sont mentionnés et cosignataires de la demande. La liste nominative des enfants, porteurs, participants actifs ou occasionnels, sera jointe au rapport de fonctionnement.



**La Caf aime les projets des jeunes**

	<p><u>Pour l'envoi :</u></p> <p>Le dossier d'inscription est envoyé exclusivement par mail en format PDF + Word à l'adresse :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:appels_projet11@caf11.caf.fr">appels_projet11@caf11.caf.fr</a></p> <p>En objet de l'envoi mail, sera renseigné « <b>100% Gagnants 2026 + le nom du projet</b> »</p> <p>Aucun envoi papier ne sera enregistré.</p>
<b>Article 6 : Sélection</b>	<p>La sélection des projets <b>100 % GAGNANTS</b> est réalisée par les Chargés de Conseil en Développement de la CAF.</p> <p>Les notifications sont adressées après passage en commission délégataire.</p> <p>Les dossiers incomplets ne seront pas réétudiés ultérieurement par la Commission et seront donc rejetés.</p>
<b>Article 7 : Forme de l'aide</b>	<p>Il s'agit d'une subvention attribuée au gestionnaire sous forme d'aide à la structure. Le montant de l'aide <b>100 % GAGNANTS</b> est versé sous forme <b>d'acompte de 70%</b> dès la validation de l'action et <b>du solde</b> à réception du bilan quantitatif, qualitatif et financier. Ce bilan en format dématérialisé est adressé à <a href="mailto:afc.sdt@caf11.caf.fr">afc.sdt@caf11.caf.fr</a></p> <p>En objet de l'envoi mail, sera renseigné « <b>Bilan 100% Gagnants 2026 + le nom du projet</b> »</p> <p>L'aide pourra être revue à la baisse si l'action et le budget ne sont pas exécutés à hauteur du prévisionnel.</p>
<b>Article 8 : Montant de l'aide</b>	<p>Le montant est plafonné à <b>3 000 € et ne pourra excéder 80 %</b> des dépenses totales engagées pour l'opération. Les frais de personnel accompagnant, dans la mesure où ils sont pris en compte dans le cadre de la prestation de service de la structure ne sont pas à intégrer au budget.</p> <p>Le programme <b>100 % GAGNANTS 2026</b> sera régi par une enveloppe limitative qui pourra, le cas échéant, conduire la commission à rejeter les dossiers les moins convaincants et/ou à revoir le montant de l'aide maximale.</p>
<b>Article 9 : Critères de validation</b>	<p>Les critères de validation pour l'attribution des enveloppes <b>100 % GAGNANTS</b> porteront sur la qualité du projet, le réalisme du projet, l'originalité du projet, l'impact du projet, l'implication des jeunes.</p> <p>Qualité du projet présenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparation et élaboration du projet (forme)</li> <li>▪ Respect de la commande (complétude, date, renseignements)</li> <li>▪ Qualité des documents et pièces fournies</li> <li>▪ Clarté des explications et du descriptif</li> </ul> <p>Réalisme du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faisabilité et réalisation envisagée de l'idée</li> <li>▪ Nombre et participation active des candidats inscrits</li> <li>▪ Idée fédératrice impliquant d'autres personnes</li> <li>▪ Compétences et motivations pour mener à terme le projet</li> <li>▪ Pertinence du budget prévisionnel présenté</li> </ul> <p>Originalité du projet présenté</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Originalité de l'idée soutenue</li> <li>▪ Autonomie et responsabilisation du groupe</li> <li>▪ Insertion des jeunes et leur implication à promouvoir l'action</li> <li>▪ Innovation des actions pour mener au but le projet</li> </ul> <p>Impact du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Visibilité du montage</li> <li>▪ Transparence des étapes</li> <li>▪ Qualité des retours et des points de communication prévus</li> <li>▪ Nature des partenariats envisagés</li> <li>▪ Effets sur la structure, le jeune, le partenariat, le territoire....</li> </ul> <p><b>Un dossier incomplet ou non signé ne sera pas étudié.</b></p>
<b>Article 10 : Evaluation et bilan</b>	<p>Le gestionnaire s'engage à établir une <b>évaluation</b> à l'issue de l'action sur les critères de validation retenus</p> <p>L'évaluation quantitative, qualitative et financière de <b>100 % GAGNANTS</b> peut amener les services de la Caf à réclamer toute ou partie des sommes versées.</p>
<b>Article 11 : Acceptation et données personnelles</b>	<p>Le fait de participer à <b>100 % GAGNANTS</b> implique l'acceptation du règlement.</p> <p>Le projet et sa réalisation pourront être utilisés et présentés en public (expositions, film, photos, articles ...) ainsi que sur les supports de la Caf. De même la participation à l'AAP 100% Gagnant implique l'acceptation d'intégrer le concours InnovJeunes organisé par la CNAF.</p>

	<p>Compte tenu de ces diffusions potentielles, le groupe projet et le gestionnaire veilleront à ne diffuser que des photos et vidéo pour lesquelles un accord parental pour les mineurs ou du participant majeur a été signé et conservé.</p> <p><b>Article 12 : Communication</b></p> <p>A l'occasion de l'opération « <b>100 % Gagnants</b> », le gestionnaire s'engage à faire mention du soutien moral et financier de la CAF lors du déroulement de l'action et dans les divers supports édités pour l'occasion, diffusions, réseaux sociaux ... Le gestionnaire doit veiller à faire apparaître <b>le logo de la CAF</b>.</p> <p>Le programme de communication est obligatoire.</p> <p>Une « valorisation publique » peut être organisée par le gestionnaire à destination des acteurs, partenaires et parents.</p>
<p><b>Contacts :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Dossier à déposer avant le 6 mars 2026 à minuit à l'adresse :</b> <a href="mailto:appels_projet11@caf11.caf.fr">appels_projet11@caf11.caf.fr</a></li> <li>En objet de l'envoi mail, sera renseigné « <b>100% Gagnants 2026 + le nom du projet</b> »</li>   <li>✓ <b>Pour toute question sur l'AAP contacter : Marie-Pierre GARCIA</b> <a href="mailto:marie-pierre.garcia@caf11.caf.fr">marie-pierre.garcia@caf11.caf.fr</a></li>   <li>✓ <b>Pour toute échange relatif au projet, contacter le(a) chargé(e) de conseils et de développement de votre territoire :</b> <a href="mailto:martin.coll@caf11.caf.fr">martin.coll@caf11.caf.fr</a> <a href="mailto:kokou-mawuli.agbayon-ameden@caf11.caf.fr">kokou-mawuli.agbayon-ameden@caf11.caf.fr</a> <a href="mailto:carole.boizeau@caf11.caf.fr">carole.boizeau@caf11.caf.fr</a> <a href="mailto:cedric.dezarnaud@caf11.caf.fr">cedric.dezarnaud@caf11.caf.fr</a></li> </ul>



# Dossier d'inscription 2026



## Préambule

100 % GAGNANTS est un dispositif d'aide, sous forme de subventions, pour accompagner des projets créatifs et innovants portés par les jeunes des Accueils de loisirs, des Accueils de Jeunes, des Structures de l'Animation de la Vie Sociale (Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale), des Foyers de Jeunes Travailleurs, des Espaces Jeunes bénéficiant de la PSJ, sur des thèmes choisis par la Caf.

**L'objectif est de favoriser l'insertion des jeunes, des ados et des jeunes adultes dans la société.**

Ce projet, nécessairement « citoyen », contribue au développement local tant par l'implication, l'échange et le respect qui animent les porteurs et l'équipe encadrante, que par les notions de laïcité autour du « vivre ensemble » et du respect de la différence.

## Thèmes 2026 (cocher le thème choisi)

- J'apprends et je découvre avec les autres (métiers, nature, animaux, autres habitants, la mémoire des anciens, ...)
- Demain nous appartiennent

## GESTIONNAIRE

**Nom**

**Adresse**

**Code postal / ville**

**Tel :**

**e-mail :**

## EQUIPEMENT

ALSH  AJSH  CS  EVS  FJT  PSJ

**Nom**

**Code postal / ville**

**Tel :**

**e-mail :**

## TITRE DU PROJET

## PRESENTATION DU PROJET

**Localisation précise du projet (ville / quartier/ autre département...):**

**Durée de l'action :**

**Date de démarrage :**

**Date d'achèvement :**

**Nom du responsable du projet :**

**Tél. personne ressource :**

**e-mail :**



**La Caf aime les projets des jeunes**

**Composition de l'équipe  
projet**

**DESCRIPTION DU PROJET  
2023**

Présenter ici le projet : le choix du thème, le projet succinct, ses étapes et l'enjeu recherché / 10 lignes maxi : (mention obligatoire)

# BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION 100% GAGNANT 2024

Dépenses en €		Recettes en €	
60 - Achats de matériel, petites fournitures, alimentation		7081 - Participations usagers	
61 - Sous-traitance, travaux, location, assurance		7088 - Produits activités annexes (lotos, vente de pâtisseries, lavage de voitures ...)	
62 - Rémunération d'intermédiaires, publicité, transport, formation		7082 - Sponsor / Privé	
65 – Mise à disposition locaux ou personnel		741 - Etat (DDCSPP...)	
66 – Charges financières		742 - MSA	
67- Autres charges		743 - Subventions Conseil départemental	
		744 - Commune / CDC/ Agglo	
		745 - Subvention CAF 100 % GAGNANTS	
		748 - Autres produits	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	

**Les salaires liés à l'activité de l'ALSH/AJSH/CS/FJT/PSJ ne doivent pas être intégrés dans le budget du projet.**

## Signatures & mentions obligatoires

- Je certifie exactes les informations contenues dans cette fiche.
  
  - Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur 100 % Gagnants 2026

Le  $\ddot{\alpha}$

**Signatures conjointes** du gestionnaire de la structure accompagnatrice et du responsable du projet (+ tampon) :



**Composition de l'équipe  
projet : noms et  
signatures**

- Appel à projet dûment complété et signé
- Présentation détaillée du projet (cf. Règlement intérieur)
- Pièces administratives figurant en annexe

**Rappel Contacts**

- ✓ Dossier à déposer avant le 9 mars 2026 à minuit à l'adresse :  
[appels\\_projet11@caf11.caf.fr](mailto:appels_projet11@caf11.caf.fr)  
En objet de l'envoi mail, sera renseigné « **100% Gagnants 2026 + le nom du projet** »
- ✓ Pour toute question sur l'AAP contacter : **Marie-Pierre GARCIA**  
[marie-pierre.garcia@caf11.caf.fr](mailto:marie-pierre.garcia@caf11.caf.fr)
- ✓ Pour toute échange relatif au projet, contacter le(a) chargé(e) de conseils et de développement de votre territoire :  
[martin.coll@caf11.caf.fr](mailto:martin.coll@caf11.caf.fr)  
[kokou-mawuli.agbavon-ameden@caf11.caf.fr](mailto:kokou-mawuli.agbavon-ameden@caf11.caf.fr)  
[carole.boizeau@caf11.caf.fr](mailto:carole.boizeau@caf11.caf.fr)  
[cedric.dezarnaud@caf11.caf.fr](mailto:cedric.dezarnaud@caf11.caf.fr)